

Image not found or type unknown



Droit d'usage d'une voiture

Par **Gatinot Marie Cecile**, le **21/01/2017** à **20:26**

Bonjour

Lors de l'ONC j'ai obtenu le droit d'utiliser le véhicule familial moyennant une participation de 50% au remboursement du loyer (LLD au nom seul de mon ex-conjoint) soit un montant de 450 euro mensuels que je dois virer à mon ex chaque mois. Financièrement cette somme impute trop mon budget. Puis-je renoncer à cet usage et cesser les versements à mon ex. Si oui comment procéder?

Merci de votre aide